

DOSSIER D'INSCRIPTION RESTAURATION

Le
Jardin
du
Michel

22, 23 & 24 MAI 2026

TOUL & DOMMARTIN-LÈS-TOUL • (54) • 21^{ÈME} ÉDITION



À PROPOS QUI SOMMES-NOUS ?

Le vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 mai 2026 se déroulera la 21ème édition du Jardin du Michel à Toul / Dommartin-lès-Toul. Ce festival de musiques actuelles attend plus de **18 000 festivaliers sur 3 jours ainsi que 2500 campeurs**. Il est organisé par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « TURBUL'LANCE » créée en 2007 et l'association d'utilité sociale Raison'ance.

Plus qu'une fête, Le Jardin du Michel est un véritable projet collaboratif d'ampleur auquel s'y rattache des valeurs sociales, culturelles et écologiques afin de promouvoir et dynamiser le territoire, de permettre une démocratie culturelle et l'insertion de publics en difficultés tout en limitant son impact environnemental.

→ Ouverture des portes :

- **Vendredi 22 mai** : 17h45 - 2h30 / Puis fermeture zone Michellaneous à 4h30
- **Samedi 23 mai** : 17h - 1h30 / Puis fermeture zone Michellaneous à 4h
- **Dimanche 24 mai** : 15h30 - 1h / Puis fermeture zone Michellaneous à 3h

Capacité du site = 9000 personnes (gratuits & accrédités inclus)

→ Ouverture du camping :

- Du **vendredi 22 mai à 12h** au **lundi 25 mai à 12h**

Capacité du camping = 2200 personnes





CAHIER DES CHARGES

Le festival propose **12 emplacements maximum**, dont 2 emplacements maximum sur la zone “Michellaneous” dédiée aux campeurs en journée puis intégrée au site du festival le soir et maintenue ouverte à tous pour les afters.

Dans un soucis de développement du territoire et de l'emprunte carbone, les restaurateurs de la région Grand Est seront privilégiés.

Horaires de service :

- **Vendredi 22 mai** : 17h45 - 2h15
/ Emplacement zone Michellaneous : 12h - 3h30
- **Samedi 23 mai** : 17h - 1h15
/ Emplacement zone Michellaneous : 11h - 3h
- **Dimanche 24 mai** : 15h30 - 00h45
/ Emplacement zone Michellaneous : 11h - 2h

→ **Présence obligatoire les 3 jours de l'événement sur ces horaires !**

Moyens de paiement :

Les restaurateurs devront utiliser **uniquement** le paiement cashless (carte et bracelet) et les cartes bancaires. L'organisation fournira les terminaux nécessaires **qu'il faudra obligatoirement utiliser**.

La liste des produits à la vente est à indiquer pour validation dans le formulaire d'inscription et figura dans les terminaux de vente. Cette liste pourra être modifiée jusqu'à 15 jours avant le festival.





PRODUITS À LA VENTE ET CONDITIONNEMENT

Règles :

- Les restaurateurs sont tenus de respecter les **règles de sécurité** en vigueur sur le festival (*la possession d'un extincteur pro ou particulier fonctionnel au sein de votre stand est obligatoire si vous utilisez des appareils de cuisson sur place*) ainsi que les **règles de tri des déchets** (bacs de biodéchets, recyclables, ordures ménagères, huiles de friture)
- Chaque restaurateur doit être préalablement **déclaré auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations** et est tenu de respecter le règlement CE n°852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et notamment de son annexe II. Une visite de la DDPP sera prévue sur place durant le festival.
- **1 plat végétarien** au minimum doit être proposé
- Les propositions avec des **produits frais, locaux et/ou issus de filières responsables** seront priorisées.



→ **LES INFORMATIONS SUR LA PROVENANCE DE VOS PRODUITS SERONT DEMANDÉES LORS DE L'INSCRIPTION, AINSI QUE LES CONDITIONNEMENTS UTILISÉS ET LES TARIFS DE VENTE.**



01

Dans un souci écologique, les contenants alimentaires pour la vente de vos produits devront être **recyclables**.



02

Les emballages individuels sont proscrits.



03

Limiter l'utilisation de couverts, même en bois (non recyclables).



04

La vente de boissons est interdite.

LOGISTIQUE



Espace prévu :

Le festival mettra à disposition un emplacement nu aux dimensions indiquées dans votre formulaire d'inscription, sous réserve de confirmation. Ces dimensions devront être indiquées comme suit :

- **Mètres linéaires de votre installation***
- **Profondeur de votre installation***
- **Mètres linéaires de votre espace de vente visible au public**

*Comprend tous vos espaces et matériels (espace de vente, de préparation, remorque froide...).

Un **point d'eau** avec évacuation sera disponible à proximité. Il est **interdit de jeter vos eaux usées dans la nature**.

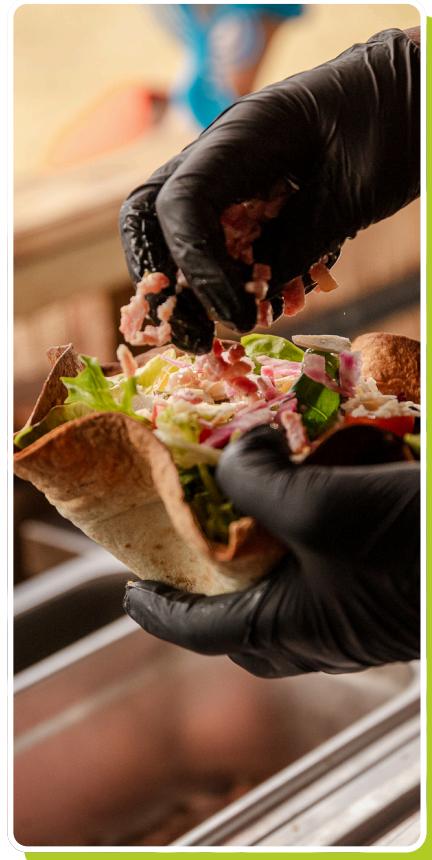
Electricité :

Le festival fournira une **alimentation de 32A triphasée, livrée sur un coffret de distribution de 6x16A**. Merci d'indiquer **tous les équipements utilisés** dans le formulaire d'inscription et les éventuelles demandes d'autres connectiques, afin de calculer la consommation électrique. Un supplément électrique sera facturé en cas de dépassement présumé. Les appareils à gaz sont recommandés !

Tout changement de matériel non transmis en amont pourra entraîné un refus de raccordement.

Décoration :

L'organisation attache un soin particulier à la décoration apportée pour la **mise en valeur de votre emplacement**. Des photos de votre stand vous sont demandées pour compléter votre inscription et seront prises en compte dans l'acceptation de votre candidature.





TARIF DE L'EMPLACEMENT

Les tarifs de concessions d'emplacement de restauration sur Le Jardin du Michel sont fixés à :

Stand classique :

- **500€ HT***
- **22%** du chiffre d'affaires TTC**

Stand exclusivement sucré :

- **300€ HT***
- **20%** du chiffre d'affaires TTC**

Stand zone Michellaneous :

- **800€ HT***
- **22%** du chiffre d'affaires TTC**

Supplément électrique (32A triphasé) : 400€ht



* À régler à la signature du contrat - avant le 30/04/26

**Commission avec TVA à 20% - facture sera établie dans les 7 jours suivant le festival et à régler avant le 25 juin 2026. Le Chiffre d'Affaires TTC sera établi à partir des statistiques de vente fournies par notre prestataire de solution de paiement, WEEZEVENT. L'accès à ses statistiques vous sera permis lors du festival en temps réel.

En cas d'annulation de votre inscription après le paiement de la réservation de l'emplacement, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure. En cas d'annulation de la part de l'organisation, ce montant sera remboursé, aucune réclamation pour dédommagement ne pourra être exigée.



MODALITÉS D'INSCRIPTION



- Compléter le formulaire d'inscription en ligne ([lien ci-dessous](#))
- Clôture des inscriptions le 15 février 2026
- Une réponse définitive vous sera communiquée par mail au plus tard le 28 février.

→ Rappel : la liste exhaustive des produits, des tarifs de vente, des contenants alimentaires, du matériel ainsi que des photos de votre stand vous sera demandée

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

CONTACT

SCIC TURBUL'LANCE | LE JARDIN DU MICHEL

Adresse de correspondance : 151 rue des Brasseries, 54320 MAXÉVILLE

Lieu du festival : Plein air - 1 rue du stade,
54200 DOMMARTIN-LES-TOUL



Responsable stands :

Camille Choime

06 31 40 06 97

stands@jardin-du-michel.fr



Jardin du Michel



@jardindumichelfestival



www.jardin-du-michel.fr

